

Markus Kerber : « L'euro n'est pas viable »

Cet habitué des recours devant la Cour constitutionnelle allemande a remporté une victoire avec sa décision qui lie les mains de la BCE. Entretien.

Propos recueillis par Marc Vignaud

Modifié le 14/05/2020 à 17:05 - Publié le 14/05/2020 à 16:31 | Le Point.fr

C'était la huitième affaire qu'il portait devant la Cour constitutionnelle allemande de Karlsruhe depuis 2008. Et cette fois, Markus C.Kerber, un avocat et professeur de finances publiques, la considère un peu comme « sa victoire personnelle ». Dans une décision du 5 mai, la Cour estime que la Banque centrale européenne (BCE), institution indépendante, doit justifier son programme d'achat de dettes publiques des États de la zone euro démarré en 2015, baptisé PSPP, sous trois mois. Faute de quoi, la Bundesbank allemande ne pourra plus y participer.

Une décision qui a fait l'effet d'un tremblement de terre parce qu'elle fragilise la capacité de la BCE à lutter contre la crise du coronavirus comme elle l'entend et menace l'ordre judiciaire européen. Elle va en effet à l'encontre de ce qu'avait décidé la Cour européenne de justice en décembre 2018, laquelle s'est fendue d'un très rare communiqué dans lequel elle estime qu'elle est la seule « compétente pour constater qu'un acte d'une institution de l'Union est contraire au droit de l'Union ». Dans un entretien au *Point*, Markus C. Kerber, fondateur du think tank Europolis et représentant de l'ordolibéralisme allemand le plus inflexible, explique sa croisade contre la monnaie unique et une union de transferts financiers entre les États devant les tribunaux. Il prend toutefois bien soin de se dissocier de l'extrême droite allemande anti-euro. Selon lui, la monnaie européenne n'a pas d'avenir.

Le Point : Pourquoi vous opposez-vous autant à l'action de la Banque centrale européenne (BCE). N'a-t-elle pas évité, depuis des années, des crises majeures ?



Markus Kerber : Je ne parle que du programme PSPP que nous avons attaqué devant la Cour constitutionnelle allemande. Nous estimons que la BCE a outrepassé son mandat, car elle se mêle de politique budgétaire et financière. Ce programme est

à l'évidence destiné à soutenir les émissions de dette dans les pays du sud de la zone euro à la notation assez faible. C'est un dysfonctionnement grave et une violation du principe fondamental de la concurrence non faussée sur les marchés des capitaux. L'article 119 alinéa 2 clarifie que l'Union monétaire respectera ce principe de la concurrence libre et non faussée sur le marché intérieur ! La BCE l'a renversé.

Ce n'est pas ce qu'a dit la Cour constitutionnelle allemande...

Ce qu'a dit la Cour constitutionnelle allemande, c'est que, même si on acceptait la logique très contestable de la BCE selon laquelle il y avait, à l'époque du lancement de ce programme, un danger de déflation et de mauvaise transmission de sa politique monétaire à l'ensemble des pays de la zone euro, même si on acceptait que la stabilité des prix se définisse uniquement par une inflation de 2 % mesurée par les prix à la consommation – ce que les plaignants contestent, car l'inflation des actifs financiers et immobiliers est bien plus importante, – il aurait fallu vérifier que le PSPP était approprié pour atteindre cet objectif, au bout de quelques années de mise en œuvre ! C'est le principe fondamental de la proportionnalité qui est un trait commun de toutes les Constitutions de l'Occident : en Amérique, en France, en Angleterre, en Allemagne, etc. Toute autorité doit examiner le résultat des politiques appliquées et adapter ses instruments si nécessaire.

Prenons un exemple : si on s'apercevait que le confinement ne marche pas pour réduire la propagation du coronavirus, il faudrait se demander s'il est approprié de porter atteinte à la liberté économique et des personnes. Or, même après trois ans d'achat de dette publique, la Banque centrale européenne n'avait opéré aucun réexamen de son programme. C'est ce qui m'a poussé, en 2017, à monter une procédure d'injonction temporaire interdisant à la Bundesbank de participer à l'achat d'obligations... À cette époque, l'eurosystème avait déjà acheté 1 600 milliards d'euros de dette publique. La Cour constitutionnelle allemande a alors décidé de poser des questions préjudicielles à la Cour de justice européenne pour décider si la politique de la BCE était compatible avec le droit européen... Elle a demandé notamment à la Cour de justice européenne si la BCE ne violait pas l'interdiction de financement monétaire des États prévue à l'article 123 du traité de l'Union européenne ainsi que le principe de la proportionnalité. La Cour constitutionnelle allemande s'interdit en effet de juger une affaire qui porte sur le droit européen sans la porter au préalable devant la Cour de justice de l'Union européenne, conformément à l'article 267 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Mais la Cour européenne n'a pas autorité sur la chose jugée. C'est le tribunal national, qui doit décider en tenant compte de la réponse de la Cour de justice européenne. La Cour de justice européenne ne juge pas elle-même ! Or, en décembre 2018, dans un texte bâclé, elle a donné carte blanche à la BCE pour décider si son instrument était approprié par rapport à ses objectifs ou non.

La Cour de justice européenne a, par ailleurs, considéré que la règle qui empêche la BCE d'acheter plus de 33 % des dettes d'un État et le respect de la clé en capital de la BCE dans les achats de dette (selon laquelle ils doivent se faire proportionnellement au poids des économies des pays, NDLR) garantissait qu'il n'y avait pas de monétisation de la dette. Nous considérons, au contraire, qu'elle se livre à un dangereux financement monétaire des États.

Sur ce point, la Cour allemande vient de dire qu'elle n'était pas d'accord avec la Cour de justice européenne, mais elle n'est pas allée jusqu'à dire que la BCE opérerait un financement monétaire et que la Cour de justice européenne avait tort.

La Cour allemande a donné trois mois au Conseil des gouverneurs de la BCE pour justifier sa politique, faute de quoi la Bundesbank, la banque centrale allemande, qui participe à l'Eurosystème des banques centrales de la zone euro, ne pourra plus participer au programme...

La Cour ne donne pas trois mois au Conseil des gouverneurs ! Elle oblige le gouvernement et le Parlement allemand à faire en sorte que le Conseil des gouverneurs de la BCE comble ses lacunes de raisonnement et explique, par une nouvelle décision argumentée, en quoi son instrument était proportionné à la situation, malgré son absence d'effet sur l'inflation (ce qui reste, à mon avis, un prétexte pur et simple pour voler au secours de certains États). Au bout de trois mois, la Bundesbank n'aura plus le droit de participer aux achats d'actifs et devra même présenter un plan de sortie de ce programme PSPP à long terme, en revendant les titres de dette achetés. Je peux vous dire que monsieur Weidmann, le président de la Bundesbank, n'osera pas désobéir à la Cour constitutionnelle allemande qui fait partie de notre identité constitutionnelle. La Cour n'a rien à voir avec votre Conseil constitutionnel, où siègent des anciens présidents aussi compétents que monsieur Sarkozy ! C'est très important à comprendre. La présidente de la Commission européenne, Ursula Von Leyen, un pur instrument de la politique française, qui a pourtant un passeport allemand, menace d'ouvrir une procédure de violation des traités contre l'Allemagne. C'est totalement insensé. L'article 4 alinéa 2 du traité de l'Union européenne dit que l'Union respecte l'identité de l'ordre constitutionnel de chaque pays membre !

Lire aussi [Karlsruhe freine la planche à billets européenne](#)

Donc, pour vous, ce n'est pas un renversement de l'ordre juridique européen...

Je ne dis pas que ce n'est pas problématique. Je dis qu'une procédure en violation serait absurde. On ne peut pas reprocher à un pays membre que sa justice indépendante rende un arrêt ! La Commission européenne ne respecterait pas son rôle de gardienne des traités européens si elle agissait ainsi. Au contraire, elle s'exposerait au soupçon de trahir le principe de l'indépendance de la justice qu'elle ne cesse d'invoquer – à juste titre vis-à-vis de la Pologne.

Qui, au bout de trois mois, va juger de la pertinence de la réponse de la BCE si elle décide de répondre ?

C'est une bonne question, il y a du flou sur ce point. L'arrêt du 5 mai n'est pas automatiquement exécutoire à l'expiration du délai. Si jamais la BCE ne répond pas et que la Bundesbank ne sort pas du programme, les parties qui ont obtenu gain de cause peuvent former de nouveaux recours. Plus probablement, il risque d'y avoir un compromis avec une nouvelle résolution du Conseil des gouverneurs de la BCE. Mais l'attitude désinvolte de madame Lagarde, soutenue par toute la ploutocratie anglo-saxonne et les milieux de Wall Street qui veulent que cet argent gratuit continue de pleuvoir, rend les choses plus difficiles. Il

faut bien comprendre que la politique de la BCE est rejetée en Allemagne, elle n'inspire plus aucune confiance aux Allemands.

Lire aussi [Merkel met le cap sur une zone euro « plus intégrée »](#)

Êtes-vous déjà en train de former de nouveaux recours contre le nouveau programme d'achat de dette de la BCE décidé pour faire face aux conséquences économiques du coronavirus, le PEPP ?

Vous parlez à un officier de réserve de la marine nationale très admirateur de la marine nationale française. Est-ce que vous pensez que vous pouvez demander raisonnablement à un soldat allemand de vous révéler s'il passe à l'offensive et quand ?

Ce que je peux dire, c'est que les critères d'incompatibilité avec l'article 123 qui interdit le financement monétaire des États sont clairs dans l'arrêt du 5 mai de la Cour allemande. Sans respect de l'annonce préalable d'un volume d'achat de dette défini, de la règle de détention de 33 % maximum de la dette d'un État ou encore de la clé en capital de la BCE, tout programme d'achat de dette publique sera assimilé à un financement monétaire d'un État. Cela va avoir un impact direct sur le nouveau programme lancé pendant la crise du coronavirus, le PEPP, car il tendait à s'exonérer de ces règles !

Si la BCE ne répondait pas et que les achats de la Bundesbank du programme PSPP devaient s'arrêter, cela handicaperait l'Allemagne ! N'y a-t-il pas là un paradoxe ?

Non pas du tout. Je pense que les banques centrales des Pays-Bas, de Finlande, d'Autriche suivrait la Bundesbank. Nous irions vers une scission de la zone euro. L'euro éclaterait.

C'est le fond du problème. Pour vous, l'euro n'est plus viable ! Vous voulez sa mort...

Effectivement, l'euro n'est pas viable sans d'immenses transferts entre États. Ces transferts sont en préparation à Bruxelles. On parle de sommes gigantesques. Tout cela va être intégré dans les comptes de l'État allemand, ce qui rajoutera un quart à la dette publique actuelle ! Nous sommes dans un « Hamilton moment », ce président américain qui a fédéralisé la dette des différents États américains après la guerre d'indépendance. Sous prétexte de la crise du coronavirus, Bruxelles tente le même coup. La question est de savoir si le Bundestag va avaler cela. La population allemande va-t-elle se rendre compte que la zone euro va mener au suicide des finances allemandes ? Nous sommes sur une voie infernale. Soit nous sortons paisiblement de l'euro qui s'est révélé irréaliste et dangereux malgré la noblesse de ses motifs, soit nous continuons à aller dans le sens de toutes les élites de Bruxelles qui continuent à défendre ce système parce que cela leur donne du pouvoir. Madame Merkel est dans un dilemme du prisonnier. En 2010, elle a dit que « si l'euro échoue, l'Europe échouera ». Je ne le pense pas, moi qui suis un grand adepte de l'intégration européenne et un pourfendeur de l'extrême droite et de l'extrême gauche. L'euro est devenu un objet de division entre Européens.

Lire aussi notre éditorial - [La Cour constitutionnelle allemande menace l'action de la BCE](#)

Pourquoi êtes-vous si hostile à des transferts entre États de la zone euro alors que l'Allemagne a énormément bénéficié de cette union monétaire ?

Ce discours sur les prétendus bénéfices de l'Allemagne de l'euro est de la propagande pure que je refuse. Les décisions sur la mutualisation des dettes touchent au cœur de la démocratie : si un peuple ne peut plus décider de sa dette, c'est qu'il a perdu une composante majeure de son autodétermination et de sa démocratie. La démocratie allemande ne peut pas être mise en cause par Bruxelles sous prétexte de sauver l'euro ou l'Europe. Elle est beaucoup plus précieuse qu'un projet monétaire !

Avec vos recours, n'avez-vous pas réussi à restreindre le rôle de la politique monétaire, ce qui va pousser, à une mutualisation des dettes européennes décidées par les politiques. Ce serait l'effet inverse de ce que vous recherchez...

Le dernier programme de rachat de dette de la BCE, le PEPP, revient à mutualiser la dette européenne par la porte de derrière ! Mais la majeure partie de la population l'ignore. En débattre au Parlement serait une très bonne chose. C'est comme ça que le public allemand pourra comprendre si oui ou non le Parlement allemand défend ses intérêts. Il se peut effectivement, comme je le crains, que les partis ne veuillent pas l'écroulement de l'euro. Que les sociaux-démocrates votent pour, mais aussi les chrétiens-démocrates et les libéraux. Les Verts, eux, sont des eurocrédules ! Il ne resterait que l'extrême droite pour dire non. Ils risquent de faire mijoter leur petite soupe sur ce feu-là.